

# COMMUNE DE JOURNANS

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Enquête publique unique portant sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

L'ouverture de l'enquête publique unique a été prescrite par **arrêté municipal n°0425-01 du 4 avril 2025**.

A cet effet, Mme la présidente du tribunal administratif a désigné Mme Véronique BRILLANT en qualité de commissaire enquêtrice.

La modification n°2 du PLU n'est pas soumise à évaluation environnementale.

L'enquête se déroulera à la mairie de Journans **du lundi 5 mai 2025 à 9h00 au jeudi 22 mai 2025 à 12h00**.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté :

- en mairie, support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture habituels (les lundi et jeudi 9h-12h, le vendredi 16 mai 2025 9h-12h et 13h30-16h, le samedi 17 mai 9h-12h) ;
- et sur le site internet de la commune, <https://www.journans.fr/>

Pendant la durée de l'enquête, Mme la commissaire enquêtrice recevra en mairie (salle du conseil municipal) :

- lundi 5 mai 2025 de 9h00 à 12h00
- jeudi 22 mai 2025 de 9h00 à 12h00.

Les observations pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie ;
- transmises par courrier à Mme la commissaire enquêtrice - Mairie de JOURNANS – 79 rue du Moulin – 01250 JOURNANS
- transmises par courriel à la commissaire enquêtrice à l'adresse [contact@mairiejournans.fr](mailto:contact@mairiejournans.fr)

Cet avis est affiché en mairie et sur les autres panneaux d'affichage de la commune. Il est également publié dans 2 journaux diffusés dans le département, et sur le site internet de la commune.

Le dossier de modification n°2 du PLU sera éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête.

Le dossier de modification n°2 du PLU sera ensuite approuvé par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire, André TONNELIER